**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**AVIS PUBLIC**

# Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, conformément à l’article 145,6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, statuera le 9 janvier 2024 à 20 heures en la salle du conseil de la municipalité, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au :

* **1303, Rang de la Rivière Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier**

La dérogation mineure autoriserait une implantation d’enseigne en cour avant à 0,3 m de l’emprise de route contrairement au règlement de zonage #324 qui stipule que l’enseigne doit être à une distance minimale de 3 m de la limite de propriété.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le 9 janvier 2024 à 20 heures à la salle du conseil municipal située au 400, rang de la Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Toute personne peut transmettre par  écrit ses commentaires relativement à la demande de dérogation mineure en s’adressant à la municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier à l’adresse courriel suivante : [info@stegenevievedeberthier.ca](mailto:info@stegenevievedeberthier.ca) ou par courrier à municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier, 400, rang de la Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier, J0K 1A0.

Fait et donné à Sainte-Geneviève-de-Berthier

Le 22 décembre 2023

Hélène Plourde

Directrice générale